



Réf. Farde e-Assemblées : 2439696

N° OJ : 72**N° PV : 112**Arrêté - Conseil du 20/12/2021**Présents - Zijn aanwezig :**

Mme mevr. TEMMERMAN, Présidente; Voorzitster; M. dhr. CLOSE, Bourgmestre; Burgemeester; M. dhr. HELLINGS, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. DHONDT, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. PERSOONS, M. dhr. PINXTEREN, Mme mevr. HOUBA, Mme mevr. MUTYEBELE, Echevins; Schepenen; M. dhr. OURIAGHLI, Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, M. dhr. MAMPAKA, Mme mevr. ABID, M. dhr. TEMIZ, Mme mevr. AMPE, Mme mevr. NAGY, Mme mevr. VIVIER, M. dhr. WAUTERS, M. dhr. ZIAN, M. dhr. WEYTSMAN, Mme mevr. DEBAETS, M. dhr. ERGEN, Mme mevr. NYANGA-LUMBALA, Mme mevr. EL BAKRI, Mme mevr. DHONT, M. dhr. BAUWENS, Mme mevr. BEN HAMOU, M. dhr. BEN ABDELMOUMEN, Mme mevr. STOOPS, M. dhr. TAHIRI, M. dhr. MOHAMMAD, M. dhr. DIALLO, M. dhr. MAIMOUNI, M. dhr. TALBI, Mme mevr. HOESSEN, Mme mevr. LOULAJI, Mme mevr. GÜLES, M. dhr. VANDEN BORRE, Mme mevr. MOUSSAOUI, M. dhr. JOLIBOIS, Mme mevr. DE MARTE, M. dhr. DE BACKER, Mme mevr. BUGGENHOUT, Mme mevr. LHOEST, Mme mevr. MAATI, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; M. dhr. SYMOENS, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Objet: Stationnement.- Règlement complémentaire relatif aux voiries communales et régionales sur le territoire de la Ville de Bruxelles.- Modifications.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'article 3 de l'Ordonnance du 3 avril 2014 relative aux règlements complémentaires sur la circulation routière et sur la pose et le coût de la signalisation routière ;

Vu l'article 60 et suivants de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ;

Vu l'Arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Considérant la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 9 décembre 2021 ;

Considérant qu'il importe d'organiser une meilleure rotation des véhicules sur les emplacements de stationnement de différentes rues de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que ces modifications permettent de réaliser les objectifs du Plan régional de stationnement qui insiste sur une utilisation rationnelle de la voiture ;

Considérant que les mesures prévues ci-après concernent la voirie communale et régionale

ARRETE:

ARTICLE 5.6- STATIONNEMENT LIMITÉ DANS LE TEMPS

Le stationnement est limité dans le temps.

Art.5.6.6

Le temps de stationnement est limité à deux heures par l'usage du disque de stationnement de 9h à 21h du lundi au samedi inclus, sauf si des modalités particulières sont indiquées sur la signalisation, et excepté pour les titulaires d'une carte communale de stationnement, dans les zones suivantes :

Art.5.6.6.1 : La Zone NEDER-OVER-HEEMBEEK formée par les rues suivantes

Venelle de l'Alchimiste
 Avenue Antoon van Oss
 Rue de Beyseghem
 Rue des Faïnes
 Rue du Bois Henri
 Avenue de la Sarriette
 Sentier du Verger
 Rue du Ramier
 Rue des Bons Enfants
 Chemin des Genêts
 Rue Bruyn
 Rue des Mélisses
 Clos du Craetbos
 Avenue De Béjar
 Avenue de Tyras
 Donderberg
 Rue des Trois Pertuis
 Rue du Millefeuille
 Rue Philippe Vander Elst
 Rue François Vekemans
 Rue des Prés Communs
 Rue Général Biebuyck n°34-90
 Rue Général Michel
 Chemin Vert
 Avenue des Liserons
 Rue du Demi-circle
 Quai de Heembeek
 Rue de Heembeek n°176-262 / 171-241
 Rue Hoogeleest
 Clos des Trigonelles
 Avenue Huldergem
 Avenue des Croix de l'Yser
 Rue Jan Verbesselt
 Rue de la Tour Japonaise
 Rue Charles Cammaert
 Rue du Château Beyaerd
 Avenue du Roi Albert
 Petit chemin Vert
 Rue du Craetveld
 Kruipweg
 Kruisberg
 Drève du Long Bonnier
 Laskouter
 Avenue de la Nivéole
 Rue Léon XIII
 Rue Léon Daumerie
 Clos du Lodaal
 Rue de Lombartzyde n°1-185 /4-190
 Mariënborre
 Val Maria
 Mariënsteen
 Rue de la Marjolaine
 Avenue du Marly
 Rue du Muguet
 Rue de Meudon
 Rue du Molenblok
 Chemin du Rossignol
 Neerleest
 Avenue de la Reine des Prés n°8-12
 Avenue des Croix de Guerre n°121-369 / 122-350
 Rue Paul Janson
 Rue des Pêcheurs
 Place Peter Benoit
 Avenue du Pois de Senteur n°142-182 / 143-181

Rue de Ransbeek
 Chaussée Romaine n°431-321
 Allée des Moutons
 Font Saint Landry
 Place Saint-Nicolas
 Rue Saint-Nicolas
 Rue Saints-Pierre et Paul
 Rue du Solarium
 Avenue de la Bugrane
 Trassersweg
 Clos des Deux Aubépines
 Clos des Deux Tilleuls
 Clos des Deux Saules
 Avenue de Versailles n°48-150 / 87-135
 Chaussée de Vilvorde n°11-214
 Clos Wannecouter
 Avenue Wannecouter n°8-76 / 1-105
 Rue du Pâturage
 Drève des Saules
 Rue du Wimpelberg

Art.5.6.6.2 : La zone HAREN formée par les rues suivantes :

Rue Arthur Maes
 Rue du Beemdgracht
 Chemin des Joncs
 Avenue du Bourget n°10-60
 Rue du Bruel
 Chaussée de Buda n°90-100 / 83
 Avenue de Croydon Jusqu'à la frontière communale avec Evere
 Rue d'Hannetaire
 Rue du Dobbelenberg
 Rue de Flodorp
 Rue du Pré aux Oies
 Rue de l'Espace Vert
 Chaussée de Haecht n°910-1266 / 831-1147
 Hamweg
 Harenberg
 Rue Harenheyde
 Rue de la Seigneurie
 Houtweg n°1-99
 Avenue Jules Bordet n°1-2
 Rue du Camp
 Kasteelhof
 Rue du Keelbeek
 Rue du Klesper
 Petite rue du Camp
 Rue de Cortenbach
 Krekelendries
 Chemin de la Prêle des Marais
 Avenue de la Métrologie
 Middelweg
 Rue des Jardins Potagers
 Noendelle
 Ancienne chaussée de Haecht n°27-75
 Rue de la Paroisse
 Rue de la Fusée
 Rue Ranson
 Rue Servandoni
 Rue de Woluwe-Saint-Etienne
 Rue Sainte-Elisabeth
 Rue du Bassin Collecteur
 Rue du Hall des Sports
 Rue de Strasbourg Jusqu'à la frontière communale avec Evere
 Rue du Biplan
 Rue Twyeninck

Digue du Canal
 Rue de Verdun
 Chaussée de Vilvorde Entre le boulevard du Lamberont et le frontière régionale
 Rue de l'Aérodrome
 Rue du Donjon
 Rue de la Grenouillette
 Clos du Château d'Eau
 Rue de l'Osier fleuri
 Sentier de la Ferme à Chicons
 Rue du Witloof n°35-201
 Rue du Planeur n°10-10

Le début et la fin de la zone sont indiqués par un signal auquel la validité zonale a été conférée et qui reproduit le signal E9a et le disque de stationnement ainsi que la mention « excepté carte de stationnement ».

ARTICLE 5.7- STATIONNEMENT PAYANT

Art.5.7.2 Le stationnement est payant pour tous les usagers dans la rue formant la zone suivante :

Art.5.7.2.1 : PLACE EMILE BOCKSTAEL de 10h à 18h.

La mesure est matérialisée par des signaux à validité zonale E9a pour indiquer le début et la fin de la zone et portant la mention « PAYANT » et éventuellement une plage horaire ainsi que le placement d'horodateurs indiquant les modalités de paiement et d'utilisation.

Art.5.7.4

Le stationnement est payant dans les zones suivantes sur les emplacements de stationnement de 9h à 21h, du lundi au samedi inclus excepté les jours fériés légaux, sauf si des dispositions particulières sont mentionnées sur la signalisation et excepté pour les titulaires d'une carte communale de stationnement :

Art.5.7.4.1 : La zone PENTAGONE formée par les rues suivantes :

Rue d'Alost
 Rue du Remblai
 Rue de l'Abricotier
 Rue d'Accolay
 Boulevard Adolphe Max
 Quai des Péniches
 Place de l'Albertine
 Rue d'Anderlecht
 Rue des Oeillets
 Place Anneessens
 Rue Anneessens
 Boulevard Anspach
 Rue Antoine Dansaert
 Boulevard d'Anvers
 Quai aux Pierres de Taille
 Rue d'Arenberg
 Rue d'Artois
 Rue Van Artevelde
 Rue des Cendres
 Rue Auguste Orts
 Rue des Augustins
 Quai aux Briques
 Rue de la Banque
 Rue de Barchon
 Rue Baron Horta
 Place des Barricades
 Boulevard Barthélémy
 Rue des Bouchers
 Place du Béguinage
 Rue du Béguinage
 Rue de la Montagne
 Rue de la Bourse
 Rue de Bon Secours

Boulevard Bischoffsheim
Rue de l'Evêque
Rue Blaes
Rue de la Blanchisserie
Place du Jardin aux Fleurs
Rue aux Fleurs
Rue des Fleuristes
Rue Bodeghem
Rue Bodenbroek
Rue des Bogards
Rue de la Pépinière
Rue de l'Arbre
Rue des Brodeurs
Borgval
Rue au Beurre
Boulevard Baudouin
Quai au Bois à Brûler
Rue Brederode
Rue Breughel
Rue des Brigittines
Rue du Marais
Rue des Brasseurs
Rue de la Fiancée
Rue Camusel
Rue des Alexiens
Rue Charles Hanssens
Rue du Cyprès
Rue du Cirque
Place du Congrès
Rue du Congrès
Rue Coppens
Rue Cuerens
Rue du Dam
Rue du Damier
Rue de la Rosée n°1-1 / 2-4
Boulevard de Berlaimont
Place De Brouckère
Rue De Lengentier
Rue de Ligne
Rue de Witte de Haelen
Rue de Wynants
Boulevard de Dixmude
Place de Dinant
Rue de Dinant
Rue de Tournai
Rue de la Presse
Rue du Colombier
Rue des Pigeons
Rue Dumonceau
Rue Duquesnoy
Rue de l'Eclipse
Rue d'Une Personne
Rue du Chêne
Boulevard Emile Jacqmain
Rue Ernest Allard
Rue Evers
Rue du Baudet
Rue des Fabriques
Rue des Faisans
Rue de l'Infirmierie
Rue du Finistère
Place Fontainas
Rue de la Fontaine
Rue Frédéric Basse
Rue Froebel
Rue de l'Hôpital
Rue du Jardin Rompu

Place de la Justice
Place des Gueux
Rue du Vautour
Rue de l'Arrosoir
Rue de la Gouttière
Rue des Orfèvres
Rue du Marché aux Herbes
Rue de la Fourche
Rue Grétry
Rue de la Grande Ile
Rue du Grand Hospice
Rue du Grand-Serment
Place du Grand Sablon
Rue du Grand Cerf
Avenue de la Toison d'Or
Rue de la Tête d'Or
Rue des Halles
Rue du Marteau
Quai du Commerce
Rue du Commerce
Rue de l'Hectolitre
Rue Héger-Bordet
Rue du Saint-Esprit
Rue Henri Maus
Rue Ducale
Rue de la Colline
Rue des Chapeliers
Rue Montagne de la Cour
Rue Haute
Quai au Foin
Rue du Houblon
Rue de la Forêt d'Houthulst
Rue du Marché aux Peaux
Rue des Tanneurs
Rue des Ménages
Boulevard d'Ypres
Rue de la Croix de Fer
Place de l'Yser
Rue du Chasseur
Place Jean Jacobs
Rue Jean de Brouchoven de Bergeyck
Rue du Gentilhomme
Rue Joseph Dupont
Rue Joseph Plateau
Rue Joseph Stevens
Rue Jules Van Praet
Rue du Marché aux Fromages
Quai à la Chaux
Rue des Chandeliers
Rue du Canon
Rue de la Chancellerie
Cantersteen
Place de la Chapelle
Rue de la Chapelle
Rue des Capucins
Rue du Cardinal Mercier
Rue Charles Buls
Rue des Petits Carmes
Rue du Pont de la Carpe
Rue des Chartreux
Rue du Marronnier
Rue de la Caserne
Boulevard de l'Impératrice
Boulevard de l'Empereur
Rue du Pépin
Rue de l'Homme Chrétien
Rue du Marché aux Poulets

Rue de la Mâchoire
Rue des Fripiers
Place du Petit Sablon
Rue du Boulet
Rue du Marché au Charbon
Rue des Colonies
Rue des Comédiens
Rue de la Reine
Place Royale
Rue Royale
Rue aux Choux
Rue des Commerçants
Petite rue des Bouchers
Petite rue au Beurre
Petite rue des Brigittines
Petite rue des Minimes
Petite rue de Nord
Coudenberg
Place de la Querelle
Rue de la Querelle
Rue des Boiteux
Rue Christine
Boulevard du Jardin Botanique
Rue des Arbalétriers
Rue de la Poudrière
Rue des Tonneliers
Rue de Cureghem
Rue Lacaille
Rue des Echelles
Rue de Laeken
Rue Lebeau
Rue Léon Lepage
Quai Léon Monnoyer
Rue Léopold
Place de Louvain
Chaussée de Louvain
Rue de Louvain
Rue des Grands Carmes
Rue Locquenghien
Rue de Loxum
Rue de la Chaufferette
Rue du Lombard
Rue de la Verdure
Rue des Vierges
Rue de la Madeleine
Rue Marcq
Rue du Marquis
Boulevard Maurice Lemonnier
Rue de Malines
Rue du Meiboom
Rue Melsens
Rue de la Philanthropie
Rue des Minimes
Rue de Montserrat
Rue de la Braie
Rue des Mouchérons
Place du Musée
Rue du Musée
Rue des Moineaux
Rue du Nom de Jésus
Rue de Namur
Rue de Nancy
Boulevard du Neuvième de Ligne
Rue du Pont Neuf
Place du Nouveau Marché aux Grains
Rue Terre-Neuve
Boulevard de Nieuport

Rue Neuve
 Quai de l'Industrie n°52
 Place de Ninove
 Rue du Nord
 Rue du Jardin des Olives
 Rue de l'Ommegang
 Rue de la Révolution
 Rue de l'Enseignement
 Rue Notre-Seigneur
 Rue Notre-Dame de Grâces
 Rue Notre-Dame du Sommeil
 Rue de la Cigogne
 Rue d'Ophem
 Rue Montagne de l'Oratoire
 Place de la Vieille Halle aux Blés
 Rue du Vieux Marché aux Grains
 Boulevard Pachéco
 Rue du Magasin
 Place des Palais
 Rue du Rempart des Moines
 Rue du Parlement
 Rue des Paroissiens
 Rue de Passchendaele
 Rue Paul Devaux
 Rue du Pélican
 Rue du Persil
 Rue Philippe de Champagne
 Rue Pieremans
 Rue de la Flèche
 Rue de la Reinette
 Plattesteen
 Rue Pletinckx
 Rue de la Plume
 Place Poelaert
 Boulevard Poincaré
 Rue du Peuplier
 Rue des Potiers
 Rue des Dominicains
 Rue du Poinçon
 Rue des Prêtres
 Rue des Princes
 Putterie
 Rue des Quatre Bras
 Rue de la Roue
 Rue des Navets
 Rue Ravenstein
 Quai des Armateurs
 Rue du Chevreuil
 Boulevard du Régent
 Rue de la Régence
 Rue des Riches Claires
 Rue de Rivoli
 Rue de la Porte Rouge
 Rue Roger van der Weyden
 Rue de Rollebeek
 Rue du Rouleau
 Cité Ronsmans
 Place Rouppe
 Rue Rouppe
 Rue des Roses
 Quai de la Voirie
 Rue de Ruysbroeck
 Rue Saint-Quentin
 Rue Sallaert
 Rue de la Samaritaine
 Rue des Escrimeurs
 Rue de l'Ecuyer

Quai du Batelage
 Rue des Ramoneurs
 Rue du Pène
 Quai aux Barques
 Rue du Lilas
 Rue Saint-André
 Rue Sainte-Anne
 Place Sainte-Gudule
 Rue Saint-Ghislain
 Place Saint-Géry
 Rue Saint-Géry
 Rue Saint-Jean Népomucène
 Place Saint-Jean
 Rue Saint-Jean
 Place Sainte-Catherine
 Rue Sainte-Catherine
 Rue Saint-Christophe
 Rue Saint-Laurent
 Rue Saint-Michel
 Rue Saint-Pierre
 Rue Saint-Roch
 Rue Sainte-Thérèse
 Rue de la Rasière
 Boulevard de l'Abattoir
 Rue de l'Abattoir
 Rue de la Clé
 Rue de la Serrure
 Rue de l'Epargne
 Rue du Miroir
 Rue des Eperonniers
 Rue du Moniteur
 Avenue de Stalingrad
 Quai à la Houille
 Rue des Pierres
 Place Stéphanie
 Rue des Chaisiers
 Rue de l'Etuve
 Rue d'Assaut
 Rue de la Paille
 Rue des Sols
 Place Surllet de Chokier
 Rue de Tabora
 Rue du Temple
 Rue Terarken
 Rue Thérésienne
 Quai au Bois de Construction
 Rue des Charpentiers
 Rue T'Kint
 Rue de l'Escalier
 Treurenberg
 Rue de la Tribune
 Place du Trône
 Rue T'Serclaes
 Rue des Ursulines
 Rue du Canal
 Rue du Faucon
 Rue Van Gaver
 Rue Van Helmont
 Rue Van Moer
 Rue Van Orley
 Rue Vandenbranden
 Rue Vander Elst
 Rue Vanderhaegen
 Rue Vandermeulen
 Rue du Marché aux Porcs
 Rue de l'Association
 Rue des Teinturiers

Rue Vésale
 Rue du Petit Rempart
 Rue des Quatre Fils Aymon
 Rue Villa Hermosa
 Rue de Villers
 Rue de la Violette
 Rue des Visitandines
 Rue des Poissonniers
 Rue de Flandre
 Cité du Sureau
 Rue des Foulons
 Rue du Gouvernement Provisoire
 Rue de la Prévoyance
 Place du Jeu de Balle
 Rue des Renards
 Place de la Liberté
 Rue de l'Amigo
 Rue de l'Eventail
 Rue du Char
 Place Wappers
 Rue Montagne du Parc
 Rue Montagne aux Herbes Potagères
 Rue de la Buanderie
 Rue du Lavoir
 Boulevard de Waterloo
 Rue Watteeu
 Quai du Chantier
 Rue du Chantier
 Quai des Usines
 Rue du Bois Sauvage
 Quai de Willebroeck
 Rue de Woeringen
 Rue aux Laines
 Rue du Fossé aux Loups
 Rue Yvonne Jospa
 Rue des Sables
 Place du Samedi
 Rue de la Sablonnière
 Rue des Sablons
 Rue du Chien Marin
 Rue de la Senne
 Rue des Six Aunes
 Rue des Six Jeunes Hommes
 Rue des Six Jetons
 Rue d'Argent
 Rue Zinner
 Rue de Soignies
 Boulevard du Midi
 Rue du Midi
 Rue de l'Economie
 Rue de l'Epée
 Rue des Hirondelles
 Rue de la Vierge Noire 
 Art. 5.7.4.2 : La zone LOUISE formée par les rues suivantes :

Abbaye de la Cambre
 Rue de l'Abbaye n°1-11/2-4
 Rue du Bailli n°1-31/3-36
 Rue de Belle Vue
 Rue Blanche n°1-13/2-12
 Rue du Buisson n°2
 Chaussée de Charleroi n°2
 Rue de l'Aurore n°53-1/64-2
 Rue de la Vallée n°31-67/44-jusqu'à la fin
 Rue Dautzenberg n°63-65/68-84
 Rue De Crayer
 Rue De Praetere n°2-4

Rue Defacqz n°1/2-24
 Rue de la Concorde n°59-67/68A-70
 Rue Emile Claus n°1-11/2-12
 Avenue Emile De Mot
 Avenue Emile Duray n°68-64
 Rue de Florence n°1-13/2-6
 Avenue Franklin Roosevelt n°1-11/2-10
 Rue Gachard n°67-79/88-104
 Rue de l'Arbre Bénit n°131-135
 Rue de la Bonté n°1-5/2-4A
 Rue Jacques Jordaens
 Rue du Châtelain n°1-19/2-8B
 Rue Kindermans n°2-22
 Allée du Cloître
 Rue du Couvent
 Avenue du Congo n°7-13/14-16
 Rue de la Croix 76
 Rue de la Longue Haie n°3-67/2-6 /64-76
 Avenue Legrand n°1-25/2-22
 Rue Lens n°11-23
 Rue Lesbroussart n°123 / 128
 Rue de Livourne n°121-129/30-160
 Avenue Lloyd George
 Avenue Louise n°54-302/59-293
 Avenue Louise n°304-540/301-521
 Rue du Lac n°35A-jusqu'à la fin/22-54
 Rue Mercelis n°89-103/70-90
 Rue du Monastère n°5-11/2-46
 Rue Souveraine n°107-115A/110-126
 Rue Paul Emile Janson n°1-3A/2-14
 Rue Paul Lauters n°1-11/2-2A
 Rue Paul Spaak n°1-35
 Place Stéphanie n°1A-3
 Tenbosch n°3-21/2-34
 Boulevard de la Cambre n°4-74/3-57B
 Rue Van Eyck n°8-54
 Rue de la Vanne n°1-47
 Rue Vilain XIII n°19-55/22-46
 Chaussée de Vleurgat n°107-149
 Chaussée de Vleurgat n°106-220
 Rue du Président n°71-75/78
 Rue Washington n°2-6
 Rue du Beau Site
 Rue du Magistrat n°1-9/2-24
 Rue de la Grosse Tour n°1-25

Art. 5.7.4.3 : La Zone ROOSEVELT- VERT CHASSEUR formée par les rues suivantes :

Avenue Air Marshal Coningham n°2-10 / 1-5
 Avenue Antoine Depage n°1-39/30-42
 Avenue des Abeilles n°1-13 / 2-8
 Avenue de la Clairière
 Chaussée de Boïtsfort
 Avenue du Brésil n°2-14/ 1-15a
 Avenue Casalta
 Avenue du Chili n°4-18 / 1-15
 Avenue de la Colombie
 Avenue du Vivier d'Oie
 Avenue Franklin Roosevelt n°12-262 / 13-143
 Champ du Vert Chasseur n°85-22 / 2a-20
 Val de la Futaie
 Avenue Jeanne n°35
 Avenue des Scarabées n°4-24 / 1-11
 Avenue du Congo
 Avenue des Coccinelles n°95-99
 Avenue des Phalènes n°1-29 / 18-34
 Square des Nations

Avenue Paul Héger
 Avenue du Pérou
 Avenue du Champ de Course
 Avenue S'Heeren Huys
 Chaussée de la Hulpe n°8-130a
 Avenue de l'Uruguay
 Avenue du Venezuela n°2-12 / 3-23
 Avenue Victoria
 Chaussée de Waterloo
 Avenue des Courses n°27-37
 Avenue de la Forêt n°99-119 / 150-200
 Avenue de l'Orée n°8-30 / 5-25a

Art. 5.7.4.3 : La zone BOIS DE LA CAMBRE formée par les rues suivantes :

Avenue de Diane
 Avenue de Flore
 Chemin du Croquet
 Allée du Jeu de criquet

Art.5.7.4.4 : La zone EUROPE / SQUARES formée par les rues suivantes :

Rue d'Arlon n°32-120 / 35-107
 Rue d'Ardenne
 Rue Belliard n°192-262 / 177-205
 Avenue de la Joyeuse Entrée
 Rue Breydel
 Square de Meeûs n°23-40
 Rue De Pascale
 Rue d'Egmont
 Chaussée d'Etterbeek n°23-jusqu'à la fin
 Square Frère-Orban
 Rue Froissart n°79-143 / 86-112
 Rue Guimard
 Rue du Commerce n°2-114 / 3-113
 Rue de Hornes
 Rue Jacques de Lalaing
 Place Jean Rey
 Rue Juste Lipse
 Rue du Luxembourg n°2-68 / 1-23
 Avenue du Maelbeek n°3-21
 Rue Marie de Bourgogne n°18-58 / 37-47
 Avenue Marnix n°14A-24
 Rue du Champ de Mars n°2-32
 Rue Montoyer n°4-102 / 1-63
 Rue Murillo
 Rue de l'Industrie
 Avenue d'Auderghem n°1-45 / 2-48
 Rue de Paris n°1-20
 Rond-Point Robert Schuman
 Rue du Remorqueur
 Rue de Toulouse
 Rue de Trèves n°66-130 / 7-67
 Rue du Trône n°4-32
 Rue Van Maerlant
 Rue Vautier n°2-68
 Rue de la Science
 Rue de la Loi
 Rue Wiertz n°43-77
 Rue Jenner 11
 Square Ambiorix
 Rue Archimède
 Rue du Beffroi
 Rue Boduognat
 Rue Bordiau
 Avenue de la Brabançonne n°1-117 / 2-80B

Rue Calvin
 Boulevard Clovis
 Rue Le Corrège
 Rue des Eburons n°6-72 / 1-89
 Rue des Confédérés
 Chaussée d'Etterbeek n°1-15
 Rue Philippe Le Bon
 Rue Franklin
 Rue Fulton
 Place des Gueux
 Rue des Guildes n°1-33 /4-38
 Rue de Gravelines
 Square Gutenberg
 Rue du Commerce n°120-128 / 121-131
 Rue Hobbema
 Rue de l'Inquisition
 Rue Jenneval
 Rue John Waterloo Wilson
 Rue Joseph II
 Rue du Cardinal n°2-54 / 41-55
 Boulevard Charlemagne
 Rue Charles Martel
 Rue Charles Quint
 Rue de la Besace
 Avenue de Cortenbergh
 Rue Léonard de Vinci
 Chaussée de Louvain n°216-368
 Rue Leys
 Rue Luther
 Square Marguerite
 Square Marie-Louise
 Rue Marie-Thérèse n°22-32 / 1-35
 Avenue Michel-Ange
 Rue de l'Ecuelle
 Rue Newton
 Rue du Noyer n°1-303
 Rue Ortélius
 Rue de la Pacification n°38-64 / 45-73
 Avenue Palmerston
 Rue des Patriotes
 Rue de Pavie
 Rue du Berceau
 Rue Rembrandt
 Avenue de la Renaissance
 Avenue de la Chevalerie n°2-22
 Rue du Carrousel
 Rue de Spa n°1-79 / 8-52
 Rue de l'Etendard
 Rue Stevin
 Rue du Tocsin
 Rue Le Tintoret
 Rue Le Titien
 Rue de l'Abdication
 Rue des Deux Eglises n°2-54 / 1-49
 Rue Van Campenhout
 Rue Van Ostade
 Rue Véronèse
 Rue de Verviers n°3-13a
 Place Wappers n°15-12
 Rue Wappers
 Rue du Taciturne
 Rue Willems n°58-60

Art. 5.7.4.5 : La zone NORD formée par les rues suivantes :

Chaussée d'Anvers
 Rue du Travail

Rue de l'Arc
 Rue de la Dyle
 Rue François-Joseph Navez n°60-178
 Rue Frère-Orban
 Rue du Frontispice
 Rue Glibert 1
 Allée Verte
 Rue de l'Harmonie
 Avenue de l'Héliport n°6-104/1-49
 Rue de l'Angle
 Square Jules De Trooz
 Boulevard du Roi Albert II n°2-46/9
 Avenue de la Reine n°150-204/175-235
 Rue du Pont de l'Avenue
 Rue Lambermont
 Place Masui n°13-34
 Rue Masui n°1-117/2-124
 Avenue Monplaisir n°5-8
 Rue Nicolay
 Rue des Palais n°314-360/265-343
 Rue du Pavillon n°2-4
 Place des Armateurs n°1A-5
 Rue des Régates
 Rue des Rameurs
 Rue Rogier n°2-4
 Quai de la Voirie
 Rue du Rupel
 Square Saintelette n°17-21
 Quai du Batelage
 Boulevard Simon Bolivar n°20-36
 Rue Simons
 Rue de l'Eclusier Cogge
 Rue Stephenson n°2-130
 Rue Masui Prolongée
 Avenue de Vilvorde
 Rue du Peuple
 Rue de l'Avant-Port
 Rue du Faubourg
 Quai de Willebroeck
 Rue Willem De Mol
 Rue Willy De Bruyn

Art. 5.7.4.6 : La zone LAEKEN formée par les rues suivantes :

Avenue des Trembles
 Avenue Adrien Bayet
 Place Akarova
 Avenue Albert Brachet n°4-68 /3-65
 Rue Albert De Meyer n°1-23 /14-16
 Rue Albert
 Rue Alfred Stevens
 Rue Alphonse Wauters
 Avenue des Amandiers
 Square de l'Améthyste
 Rue de l'Améthyste
 Rue Andrée de Jongh
 Drève Anna Boch
 Rue Antoine Clesse Jusqu'à la frontière communale avec Jette
 Rue Arthur Cosyn
 Place Arthur Van Gehuchten 2-4
 Rue Breesch
 Rue Charles Demeer
 Rue Charles Ramaekers
 Rue des Chrysanthèmes
 Allée des Citronniers
 Avenue des Citronniers
 Square des Citronniers

Rue Claessens
 Rue de Cipler
 Rue de Laubespain n°2-84 / 7-85
 Boulevard de Smet de Naeyer n°498-598 / 523- 625
 Rue de Vrière
 Rue de Wautier
 Rue Profonde
 Rue Dieudonné Lefèvre
 Avenue de l'Arbre Ballon n°1-177
 Rue du Timon
 Rue Draps-Dom
 Rue Drootbeek
 Rue du Siphon
 Rue Duysburgh n°3-15 / 2-20
 Rue Edmond Tollenaere
 Avenue Edouard Kufferath
 Rue Eliane Vogel-Polsky
 Rue de l'Emancipation
 Boulevard Emile Bockstael
 Place Emile Bockstael
 Rue Emile Delva
 Avenue Emile Van Ermengem n°1-79 / 10-76
 Rue Emile Wauters
 Avenue Ernest Masoin n°89-137
 Rue Ernest Salu n°18-114 / 21-111
 Rue Ernest Vander Aa
 Rue Eugène Hubert n°1-11
 Rue Félix Sterckx
 Rue Fineau
 Rue François Lesnino
 Rue Fransman
 Rue du Gaz n°105
 Rue de l'Egalité des Droits
 Avenue du Général de Ceuninck
 Square du Grenat
 Rue du Grenat
 Rue de la Comtesse de Flandre
 Rue du Verdier
 Rue de la Grotte
 Rue Gustave Gilson n°170-190 / 147-167
 Rue Gustave Schildknecht
 Avenue du Port Jusqu'à la frontière communale avec Molenbeek-Saint-Jean
 Rue du Heysel
 Avenue Houba de Strooper
 Rue Hubert Stiernet
 Rue Jacobs-Fontaine n°1-75 / 2-100
 Rue Jan Bollen
 Avenue Jean Palfyn n°6-94
 Avenue Jean Sobieski
 Rue Jean Heymans
 Rue Jean Laumans
 Avenue Jean-Baptiste Depaire n°3-163 / 4-196
 Avenue Jean-Joseph Crocq
 Place Joseph Benoît Willems
 Boulevard du Jubilé Jusqu'à la frontière communale avec Molenbeek-Saint-Jean
 Square du Cardinal Cardijn
 Rue Karel Bogaerd
 Rue du Champ de l'Eglise
 Rue Ketels
 Rue du Cloître
 Avenue de la Reine
 Rue de la Royauté
 Avenue du Parc Royal
 Rue du Champ de la Couronne
 Rue des Artistes
 Avenue Laënnec
 Rue Laneau

Rue Ledeganck n°4-54 / 15-43
 Rue Léopold I n°303-137 / 282-104
 Avenue de Lima
 Rue de la Chanterelle
 Rue Louis Wittouck
 Rue Marie-Christine
 Drève Maritime
 Rue Mathieu Desmaré
 Rue Maurice De Moor Jusqu'à la frontière communale
 Rue Médori
 Rue Mellery
 Rue Meyers-Hennau
 Rue Mode Vliebergh
 Avenue de la Cité Modèle
 Square de la Cité Modèle
 Rue de Molenbeek
 Rue de Moorslede
 Rue Niellon
 Square de l'Onyx
 Rue de Onyx
 Parvis Notre-Dame
 Rue des Palais Outre-Ponts
 Rue du Pannenhuis n°2-164
 Rue Picard
 Rue Pierre Strauwen
 Square Prince Charles
 Square Prince Léopold
 Rue Princesse Clémentine
 Avenue Prudent Bols
 Place des Armateurs n°6-15
 Rue Reper-Vreven
 Avenue Richard Neybergh
 Square du Rubis
 Rue du Rubis
 Rampe Romaine
 Chaussée Romaine n°817-rampe romaine
 Avenue Rommelaere n°3-145 / 2-4A
 Place de la Maison Rouge
 Rue du Disque n°32-52 / 3-59
 Rue du Mont Saint-Alban
 Drève Sainte-Anne
 Place Saint-Lambert
 Rue du Sansonnet
 Rue de l'Entrepôt
 Rue de la Briqueterie
 Rue Stéphanie
 Rue Stevens-Delannoy
 Rue Steyls n°4-124 / 5-75
 Avenue Stiénon n°4-100 / 1-95
 Square des Combattants
 Rue Stuyvenbergh
 Rue Tacquet
 Rue de Ter Plast
 Rue Théophile De Baisieux n°152-228 / 177-257
 Avenue Thiriar n°8-58 / 13-63
 Rue Thys-Vanham
 Rue Tielemans
 Rue du Tivoli
 Rue des Horticulteurs
 Square de la Turquoise
 Rue Van Gulick
 Avenue Van Praet
 Rue Verhoeven
 Rue Victor Mabilie
 Chaussée de Vilvorde 2- boulevard du Lambermont
 Impasse des Usines
 Rue des Vignes

Rue Yvonne Nèvejean
Rue de Zandbergen
Rue de la Navigation

Art. 5.7.4.7 : La zone DE WAND-CROIX DU FEU formée par l'ensemble des rues suivantes :

Avenue de l'Amarante
Avenue de l'Amphore
Rue de l'Ancre
Avenue de l'Araucaria
Rue de la Balsamine
Avenue des Buissonnets
Avenue de la Brise
Avenue de Busleyden
Rue De Wand
Avenue du Frêne
Avenue Ferdauci
Avenue du Forum
Rue du Général Biebuyck n°2-30 / 3-9
Rue Gustave Demanet
Rue de Heembeek n°2-174 / 19-165
Avenue Jean de Bologne
Rue du Labrador
Rue de Lombartzyde n°189-251 / 198-254
Avenue de Meysse
Avenue Mutsaard
Avenue de la Reine des Prés n°2-52/1-43
Avenue des Croix de Guerre n°76-120
Avenue des Pagodes
Avenue du Fusain
Avenue du Pois de Senteur n°4-70 / 5 -59
Avenue de la Croix-Rouge
Chaussée Romaine n°525D-433
Avenue de Versailles n°2-44
Avenue des Croix du Feu
Avenue Wannecouter n°107-165 / 76-188
Rue Warandeveld

La mesure est matérialisée par des signaux à validité zonale E9a pour indiquer le début et la fin de la zone et portant la mention « PAYANT » et éventuellement une plage horaire ainsi que le placement d'horodateurs indiquant les modalités de paiement et d'utilisation.

Art. 5.7.4.bis

Le stationnement est payant sur les emplacements de stationnement dans la zone suivante de 9h à 10h et de 18h à 21h, du lundi au samedi inclus exceptés les jours fériés légaux, sauf si des dispositions particulières sont mentionnées sur la signalisation et excepté pour les titulaires d'une carte communale ou régionale de stationnement :

PLACE EMILE BOCKSTAEL

La mesure est matérialisée par des signaux à validité zonale E9a pour indiquer le début et la fin de la zone et portant la mention « PAYANT » et éventuellement une plage horaire ainsi que le placement d'horodateurs indiquant les modalités de paiement et d'utilisation.

Art. 5.7.4 tris

Le stationnement est payant sur les emplacements de stationnement de la zone suivante de 9h à 21h, du lundi au dimanche inclus exceptés les jours fériés légaux, sauf si des dispositions particulières sont mentionnées sur la signalisation et excepté pour les titulaires d'une carte communale ou régionale de stationnement :

Avenue des Athlètes
Avenue de l'Atomium
Square de l'Atomium
Place de Belgique
Rue de la Ciboulette

Avenue de Bouchout
 Avenue du Gros Tilleul
 Boulevard du Centenaire
 Esplanade
 Rampe Gauloise
 Rue des Genévriers
 Avenue Impératrice Charlotte
 Rue de la Lavande
 Place du Lotus
 Avenue de Madrid
 Avenue des Magnolias
 Avenue de Marathon
 Rue des Pivoines
 Chemin du Pourpier
 Chaussée Romaine Entre l'avenue Houba de Strooper et l'avenue de Madrid
 Rue du Romarin
 Rue de la Sauge
 Chemin de la Perce-Neige
 Rue du Verregat
 Rue du Cresson
 Avenue du Comte Moens de Fernig

La mesure est matérialisée par des signaux à validité zonale E9a pour indiquer le début et la fin de la zone et portant la mention « PAYANT » et éventuellement une plage horaire ainsi que le placement d'horodateurs indiquant les modalités de paiement et d'utilisation.

 

ART. 5.9- STATIONNEMENT RÉSERVÉ

Le stationnement est réservé à certaines catégories de véhicules:

Art.5.9.15 aux camionnettes et camions :

Art.5.9.15.1 : Chaussée de Vilvorde du n°4 jusqu'à l'avenue Antoon Van Oss.

La mesure est matérialisée par des signaux E9c pour indiquer le début et la fin de la zone et portant la mention «PAYANT » et éventuellement une plage horaire ainsi que le placement d'horodateurs indiquant les modalités de paiement et d'utilisation.

Art.5.9.15.2 : Avenue du Port côté pair de la place des Armateurs à la rue de l'Entrepôt et côté impair de la place des Armateurs à la rue Claessens.

La mesure est matérialisée par des signaux E9c pour indiquer le début et la fin de la zone et portant la mention «PAYANT » et éventuellement une plage horaire ainsi que le placement d'horodateurs indiquant les modalités de paiement et d'utilisation.

Art.5.9.16 aux autocars :

Art.5.9.16.1 : Boulevard de Berlaimont du n°56 jusqu'au n°8 inclus.

Art.5.9.16.2 : Quai de Willebroek du n°22 jusqu'au Quai de la Voirie.

La mesure est matérialisée par des signaux E9d pour indiquer le début et la fin de la zone et portant la mention «PAYANT » et éventuellement une plage horaire ainsi que le placement d'horodateurs indiquant les modalités de paiement et d'utilisation.

Ainsi délibéré en séance du 20/12/2021

Le Secrétaire de la Ville,
 De Stadssecretaris,
 Luc Symoens (s)

Le Bourgmestre,
 De Burgemeester,
 Philippe Close (s)

La Présidente,
 De Voorzitster,
 Liesbet Temmerman (s)

Annexes:

[Cartes zones Ville](#)

[Plan de stationnement FR 2022](#)